

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif à la notification du projet de prise de contrôle exclusif de la société Groupe HIMA SAS par la société CMA CGM MEDIAS SAS à travers l'acquisition de la totalité des actions de son capital et des droits de vote y afférents.

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence tel que modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 tel que modifié et complété pris pour son application, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par la partie notifiante, qui en est seule responsable. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 tel que modifié et complété pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tel que modifiée et complétée.

Noms des entreprises et personnes concernées :

- Groupe HIMA SAS ;
- CMA CGM MEDIAS SAS (détenue à 100% par CMA CGM SA).

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteur économique concerné :

- Presse et communication multi-supports.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 05 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 juin 2023.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

L'opération notifiée consiste en l'acquisition par CMA CGM du contrôle exclusif du Groupe HIMA et ses filiales.

CMA CGM est la société de tête d'un groupe international de sociétés dont les activités principales sont le transport maritime de marchandises par conteneurs et la manutention portuaire. CMA CGM est également active dans les secteurs des services de logistique et du commissionnement portuaire. CMA CGM est également active dans les secteurs des services logistiques et du commissionnement de transport, à travers sa filiale CEVA Logistics, du transport aérien de marchandises depuis la création, en mars 2021, de sa filiale CMA CGM Air Cargo. CMA CGM est présente dans le secteur de la presse exclusivement en France, depuis l'acquisition du Groupe La Provence en octobre 2022.

Groupe HIMA exerce une activité de presse et de communication multi supports, à travers, principalement, l'édition du média économique national La Tribune, média à double niveau d'information avec une couverture locale et nationale en France, ainsi qu'en Afrique et notamment au Maroc.

Fait à Rabat, le 09 juin 2023